

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 2353
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	ARRETE DU MAIRE	

**Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU les règlements des différentes boutique éphémères situées sur la Commune de SIX FOURS LES PLAGES.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Delphine QUIN (7ème adjoint), M. Grégory LO MONACO (Conseiller Municipal) et Madame Mauricette FAURIE (Conseillère Municipale) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'examiner les dossiers de candidatures réceptionnés dans le cadre des différentes boutiques éphémères de la Commune de SIX FOURS LES PLAGES.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera transmis en Préfecture.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le 11 DEC. 2025



J.S. VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
Méditerranée

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20251211-2353-AI
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025